

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00479

Numéro SIREN : 829 128 420

Nom ou dénomination : 4ITEC 4.0

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt 5691

4itec 4.0

Société par actions simplifiée
au capital de 435.000,00 euros

Route de Chalampé
CD 39 Ile Napoléon
68390 SAUSHEIM

RCS MULHOUSE 829 128 420 (2017 B 00479)
SIRET 829 128 420 00017
APE 7112B

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

I

L'an deux mille vingt-trois

Le douze avril à seize heures,

Les associés de la société 4itec 4.0, société par actions simplifiée au capital de 435.000,00 euros divisé en 43 500 actions de 10,00 euros chacune, ayant son siège social Route de Chalampé, CD 39 Ile Napoléon à 68390 SAUSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le numéro 829 128 420, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 24 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liberato GALEOTA, Président du Conseil d'Administration, qui assure également les fonctions de secrétaire.

Monsieur Patrick ORY et Monsieur Dominique BRAND, représentant respectivement l'Association POLE VEHICULE DU FUTUR et la société EES-CLEMESSY SA, associées présentes et acceptant, sont appelés comme scrutateurs, conformément à l'article 25.B des statuts.

La société SEB DEVELOPPEMENT est absente.

La présence des membres invités est agréée à la majorité des associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement, les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié des actions composant le capital social.

Le quorum étant ainsi constitué, l'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée.

II

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1) Les convocations adressées par mail à chaque associé,
- 2) La feuille de présence de l'Assemblée,
- 3) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- 4) Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, ainsi que sur les questions figurant à l'ordre du jour,
- 5) L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2022 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe à la même date,
- 6) Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Puis Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 24 des statuts de la société et déclare que le texte des résolutions proposées, l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant être communiqués aux associés d'après la législation sur les sociétés commerciales, leur ont été adressés, ou ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Concernant l'approbation des comptes de l'exercice 2022 :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- 2) Rapport du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- 3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- 4) Quitus au Président et aux membres du Conseil d'Administration,
- 5) Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- 6) Affectation du résultat de l'exercice, dividendes antérieurs,
- 7) Dépenses non déductibles fiscalement,
- 8) Renouvellement du mandat du Président,
- 9) Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration,
- 10) Questions diverses,
- 11) Pouvoirs en vue des formalités,

Concernant les perspectives 2023 :

- 12) Informations relatives à la réorganisation des cellules open innovation,
- 13) Discussions autour des modalités de développement de l'activité 4itec Consulting,
- 14) Discussions autour des modalités de création d'un mandat de Directeur Général en vue d'une modification des statuts de la société.

Puis il donne lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, ainsi que sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Enfin Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

IV

« APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 »

PREMIERE RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes de l'exercice 2022 et le bilan au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

DEUXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

TROISIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil
« d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne quitus à l'ensemble de ses
« membres de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

QUATRIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions
« visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et constaté que le quorum
« nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est
« atteint, approuve chacune des conventions intervenues.

«

« L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées
« antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice, à l'exception de celle concernant
« la mise à disposition gratuite des locaux du bâtiment SA87 Site Mulhousien de PSA,
« route de Chalampé à 68390 SAUSHEIM, qui s'est arrêtée au 31 décembre 2021.

«

« L'Assemblée Générale déclare que les conventions nouvelles suivantes sont intervenues
« au cours de l'exercice écoulé :

« * Convention de mise à disposition avec redevance pour des locaux situés Bâtiment
« SA62 Site mulhousien de PSA, route de Chalampé – 68390 SAUSHEIM,
« * Convention de mise à disposition avec redevance pour des locaux situés Site PSA,
« Boulevard de l'Espérance - 14123 CORMELLES-LE-ROYAL,
« * Convention de mise à disposition avec redevance pour des locaux situés Site PSA, 45
« rue Jean Pierre Timbaud - 78498 POISSY. »

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la Loi, a été approuvée par 24 500 voix sur les 24 500 présentes ou représentées.

CINQUIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide
« d'affecter comme suit la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et
« s'élevant à – 53.267,63 euros :

«

« - Report à nouveau – 53.267,63 euros

«

« Total affecté – 53.267,63 euros

«

« ledit compte « Report à nouveau » passant ainsi de – 194.051,32 euros à – 247.318,65
« euros. »

«

« Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts,
« l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au
« titre des trois exercices précédents. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

DS
BD

DS
GL

SIXIEME RESOLUTION

« Compte tenu de l'absence de dépenses somptuaires constatées au courant de l'exercice
« 2022 et de la réalisation d'une perte sur l'exercice, l'Assemblée Générale prend acte qu'il
« n'y a pas lieu de se prononcer sur la réintégration dans le résultat fiscalement imposable
« des dépenses et charges visées à l'article 39. 4 du Code Général des Impôts. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

« RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT »

SEPTIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Président de la société détenu par
« Monsieur Joseph Liberato GALEOTA et conféré par de précédentes délibérations en date
« du 30 juin 2020, vient à expiration ce jour, décide de renouveler Monsieur Joseph Liberato
« GALEOTA dans son mandat de Président de la société 4itec 4.0 à compter de ce jour pour
« une nouvelle durée de trois ans, conformément à l'article 16.A des statuts de la société.
« En conséquence, le mandat de Président de Monsieur Joseph Liberato GALEOTA expirera
« lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra en juin 2026
« pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

« RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS »

HUITIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des membres du Conseil d'administration,
« à l'exception de celui de la société ENVIRPROD (ARMELIO) vient à expiration ce
« jour, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

« - la société EES-CLEMESSY,
« - la société PSA AUTOMOBILES,
« - Monsieur Joseph Liberato GALEOTA,

« pour une nouvelle durée de trois ans, conformément à l'article 18 des statuts de la société.
« En conséquence, le mandat de ces administrateurs expirera lors de la réunion de l'Assemblée
« Générale Ordinaire des associés qui se tiendra en juin 2026 pour statuer sur les comptes
« de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

«

« Il est rappelé que le mandat d'administrateur de la société ENVIRPROD (ARMELIO)
« arrivera à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui
« se tiendra en juin 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

«

« La société SEB DEVELOPPEMENT n'est pas renouvelée dans son mandat d'administrateur
« de la société 4itec 4.0. Son mandat prend ainsi fin ce jour.

«

« Les administrateurs ainsi nommés intervenant aux présentes, déclarent, chacun en ce qui le concerne, qu'il accepte le renouvellement de leur nomination et qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'accepter et d'exercer la mission qui vient de leur être confiée ».

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

NEUVIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte du changement à venir de représentant permanent « personne physique de l'administrateur EES-CLEMESSY, qui interviendra à compter du 1^{er} juillet 2023. C'est ainsi que Monsieur Jean-Pierre QUIBEUF remplacera à compter de cette date Monsieur Dominique BRAND et sera ainsi désigné représentant permanent de l'administrateur EES-CLEMESSY. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

« PERSPECTIVES 2023 »

DIXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte du projet d'ouverture en 2023 et en 2024 de nouveaux établissements secondaires de la société décidé par les membres du Conseil d'administration dans le cadre de la poursuite de l'objectif de développement de l'activité des cellules open innovation. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

ONZIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale approuve le projet de création d'une entité 4itec Consulting en considération des besoins constatés et des moyens déjà existants au sein de 4itec 4.0. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

DOUZIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte de la perspective de la cessation de la relation salariale de Monsieur Liberato GALEOTA avec l'administrateur PSA AUTOMOBILES et par voie de conséquence, de la fin de son mandat de Président de la société 4itec 4.0 (condition d'appartenance aux effectifs visées aux termes de l'article 16 des statuts).

« En considération de ce qui est dit ci-dessus, l'Assemblée Générale donne son accord de
« principe au recrutement de Monsieur Liberato GALEOTA en qualité de Directeur Général
« de la société 4itec 4.0 pour une durée indéterminée et donne tous pouvoirs au Conseil
« d'Administration aux fins de définir les modalités de son recrutement. »

Cette résolution, recueillant 34 000 voix sur les 34 000 présentes, est en conséquence approuvée.

TREIZIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une
« copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et
autres qu'il appartiendra. »

Cette résolution recueille 34 000 voix sur les 34 000 voix présentes et représentées et est en conséquence approuvée.

V

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée vers dix-huit heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un associé.

EES-CLEMESSY SA
Représentée par M. Dominique BRAND

DocuSigned by:

3F3A6D73E495415...
Associée

Liberato GALEOTA

DocuSigned by:

796C070AD0E5459...
Président du Conseil d'Administration